

CHARTRE DU BÉNÉVOLE

La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) organise par le biais du Comité d'Organisation France Tir à l'Arc, pour trois années, 2021/2022/2023, la Coupe du Monde de Tir à l'Arc. Les qualifications auront lieu au Stade Charléty, et les finales seront au Château de Vincennes pour les éditions 2021 et 2022 et aux Invalides pour l'édition 2023. La présente charte précise les engagements du bénévole et du Comité d'Organisation lors de l'événement.

ARTICLE 1 : DÉFINITION

Le bénévole est un membre de l'organisation de la Coupe du Monde de Tir à l'Arc. Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION DE TIR À L'ARC

Le Comité d'Organisation France Tir à l'Arc s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière,
- Mettre à disposition une personne spécifique pour la gestion de l'ensemble des bénévoles qui sera à l'écoute des questions et des demandes et qui y répondra,
- Adresser au bénévole un planning indiquant les plages horaires de mission et de repos en fonction de sa mission,
- Organiser avec des responsables de l'organisation (chefs de secteurs) une formation nécessaire au bénévole pour mener à bien sa mission,
- Remettre au bénévole une tenue qu'il portera lors de l'événement et qu'il pourra conserver à la fin de l'événement,
- Prendre en charge les repas du bénévole pendant les horaires de compétition et en fonction de sa mission, selon les modalités définies par le Comité d'Organisation France Tir à l'Arc (Cf. « Article 4 : prise en charge du bénévole »),
- Prendre en charge le transport du bénévole selon les modalités définies par le Comité d'Organisation France Tir à l'Arc (Cf. « Article 4 : prise en charge du bénévole »),
- Souscrire une assurance en responsabilité civile et individuelle accident pour le bénévole, pendant toute la durée de sa mission, afin de le couvrir les dommages causés à un tiers et/ou subis,
- S'engage à assurer la sécurité et la santé du bénévole dans le cadre de sa mission,
- Organiser des moments de partage et d'échange entre les différentes équipes et l'organisation, le tout dans une ambiance conviviale.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU BÉNÉVOLE

Le bénévole s'engage à :

- Accomplir la (les) mission(s) qui lui sera (seront) confiée(s) avec application, sérieux, loyauté et discrétion,
- Respecter l'organisation et le fonctionnement du Comité d'Organisation France Tir à l'Arc,
- Ne pas revendre les invitations et/ou produits qui lui seront distribués,
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation,
- Respecter les horaires donnés par le responsable du secteur où il est affecté,
- Informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant la Coupe du Monde de Tir à l'Arc. En fonction des besoins de l'organisation, les bénévoles peuvent être amenés, durant l'événement, à effectuer des missions au sein d'autres secteurs.

ARTICLE 4 : PRISE EN CHARGE BÉNÉVOLE

ÂGE

L'âge minimum autorisé pour être bénévole est de 16 ans. Pour toute personne mineure, une autorisation parentale est obligatoire.

TRANSPORT

Pour le bénévole, sont pris en charge les frais de déplacement en transport en commun en Ile de France (RER, Transilien, Métro, Bus, Tramway). Il est précisé que :

- Les cartes mensuelles ne sont pas prises en charge,
- Les frais de transports en avion, TGV/TER et voiture pour venir en Ile de France ne sont pas pris en charge.

HÉBERGEMENT

Les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge par le CO France Tir à l'Arc.

RESTAURATION

La restauration est prise en charge par le CO France Tir à l'Arc pendant les horaires de mission du bénévole sur le site de l'événement. En fonction de l'horaire de convocation et du planning proposé, un repas sera fourni et pris en charge par le comité d'organisation.

Un repas le soir sera fourni en fonction du planning pour tous les bénévoles travaillant les après-midis sur l'événement. Deux repas du soir seront organisés le vendredi 18 juin 2021 et le mardi 22 juin 2021. Les repas du soir ne seront pas obligatoires mais chaque bénévole dont la candidature sera acceptée devra dès lors nous soumettre son choix d'y participer ou non.

Informations complémentaires :

- Lors de la phase de montage (mardi 15 juin au jeudi 18 juin à Charléty) : la restauration sera proposée et prise en charge en fonction du planning de mission du bénévole.

FORMATION

Un temps de formation sera prévu pour les bénévoles sélectionnés à la date du lundi 24 mai 2021 au stade Charléty. Le temps de formation se fera le matin (les horaires sont à définir) avec un repas de cohésion organisé suite de ce temps de formation.

Le programme sera le suivant :

- Accueil au Stade Charléty et remise des tenues pour l'événement,
- Présentation du Comité d'Organisation et des différents responsables,
- Explication de l'outil de gestion des bénévoles Qo-Ezion pour en comprendre l'utilisation,
- Explication des règles de fonctionnement et de comportement à avoir lors de l'événement,
- Visite du Stade Charléty,
- Temps avec les responsables de vos postes afin de faire des questions/réponses,
- Repas de cohésion des bénévoles.

ARTICLE 5 : DROIT À L'IMAGE

Le bénévole, dans le cadre de ses activités sur la Coupe du Monde de Tir à l'Arc, peut apparaître sur des photographies ou des images vidéo. Toute personne est propriétaire des droits sur son image. Le bénévole peut refuser l'utilisation de son image en le signalant par mail à l'adresse : benevoles@france-tiralarc.org.

ARTICLE 6 : SÉCURITE

Le bénévole s'engage à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et les consignes du Comité d'organisation sur les lieux d'exercice de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objets ou de produits dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte du stade.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

La FFTA s'engage dans une démarche de développement durable, c'est pourquoi le Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Tir à l'Arc se mobilise pour construire un événement durable et souhaite limiter au maximum les impacts environnementaux (effet de serre, production des déchets, etc.) de la compétition tout en renforçant sa dimension sociétale.

Le Comité d'Organisation s'engage à apporter aux bénévoles les éléments d'informations nécessaires, notamment à travers les communications internes et les formations générales, pour adopter des comportements respectueux de l'environnement et permettre aux bénévoles d'informer et d'orienter au mieux les publics (spectateurs, médias, partenaires, délégations, prestataires, ...) vers les bons gestes écoresponsables.

Le bénévole s'engage à adopter ces conduites et à les partager dans le cadre de l'organisation de la compétition.

Jean-Michel Cleroy,
Directeur de la Coupe du Monde de Tir à l'Arc